

CAMPING LA RIVIÈRE DU PASSANT

RÈGLEMENTS POUR VOYAGEURS

- L'heure d'arrivée est 13 heures et le départ 12 heures / midi.
- Les voyageurs doivent s'enregistrer obligatoirement au bureau d'entrée.
- La vitesse permise sur le terrain est de 8 km/h en tout temps.
- Il est défendu de se promener à vélo après le coucher du soleil.
- Il est interdit de stationner votre véhicule sur un autre terrain.
- Un seul véhicule par terrain.
- Tous les visiteurs doivent stationner leur véhicule au stationnement avant.
- Le coût d'entrée pour chaque visiteur au camping est de 10,00 \$ + taxes en tout temps.
- Tout geste de violence, physique ou verbale, sera passible d'expulsion du terrain immédiatement.

ANIMAUX DE COMPAGNIE

- Tous les chiens et les chats doivent être en laisse en tout temps.
- Les chiens et les chats doivent demeurer sur le terrain du locataire et sur les chemins du camping.
- Il est interdit de promener son chien dans le bois, terrain sauvage et à tout autre endroit.
- Les aboiements excessifs et comportements douteux seront évalués et une décision sera prise sous peine d'expulsion de l'animal ainsi que de son maître.
- Les propriétaires doivent en tout temps avoir un sac pour ramasser les excréments de l'animal.
- Il est interdit aux visiteurs d'apporter leur animal de compagnie.

CANNABIS RÉCRÉATIF OU MÉDICAL

- Le Camping La Rivière du Passant est reconnu pour son caractère paisible et familial. Afin de respecter les droits de tous et en particulier ceux de nos enfants à un environnement sans fumée et sans drogue, la direction a adopté la politique suivante :
- La consommation de toute drogue sous toutes ses formes est interdite sur son terrain.

RESPECT DES LIEUX : COUVRE-FEU – BRUIT – BOIS – ORDURES

- Les couvre-feux sont de 22 heures du dimanche au jeudi et 23 heures du vendredi au samedi.
- Seules les ordures ménagères sont acceptées.
- Il est interdit de faire du bruit avant 9 heures.
- Aucun bruit exagéré n'est toléré sur le camping.
- Le feu de camp peut rester allumé et les discussions à voix basse sont acceptées.
- Les pièces pyrotechniques sont interdites sur le terrain.
- La musique bruyante dans les voitures n'est pas tolérée.
- Il est interdit de ramasser, mort ou vivant, du bois dans la forêt ou à n'importe quel endroit sur le terrain.
- Il est interdit de faire brûler des matières plastiques et explosives.

- Il est interdit de vidanger ses eaux noires sur le terrain. Une station de vidange est prévue à cet effet.
- Vous devez laisser le terrain dans l'état où vous l'avez reçu, propre et sans déchet, des frais pourraient être appliqués \$\$\$.

LIEUX COMMUNS, PISCINE

- Il est interdit de se trouver dans l'enceinte de la piscine sans surveillance.
- Aucune boisson, verre, bouteille ou nourriture dans l'enceinte de la piscine.
- Les parents ont le devoir et l'obligation de surveiller leur enfant en tout temps.
- Les enfants de 16 ans et moins doivent être accompagnés d'un parent à la piscine ou au parc à jeux.

Le contrevenant, dans le cas du non-respect de ces règles, est susceptible de recevoir un avis verbal ou écrit à la première offense. Lors d'une récidive, le contrevenant est passible d'une expulsion du site de camping sans remboursement et doit remettre son terrain et sortir son équipement.

VOUS ÊTES RESPONSABLES DE VOS AGISSEMENTS ENVERS VOS VOISINS. SOYEZ RESPECTUEUX.

MERCI À L'AVANCE POUR VOTRE COLLABORATION. NOUS COMPTONS SUR VOUS AFIN QUE VOUS AYEZ TOUS UN SÉJOUR DES PLUS AGRÉABLES.

BON SÉJOUR CHEZ NOUS !

La Direction

SIGNATURE

TERRAIN

DATE